



Carburants : un site pour comparer les prix dans les stations-service

Gazole, SP98, SP95-E10, SP95, E85 ou encore GPLc. Les prix des carburants battent des records depuis quelques semaines et ne cessent d'augmenter. Pour connaître les prix à la pompe des stations-service situées près de chez vous, consultez le site internet prix-carburants.gouv.fr qui répertorie sur tout le territoire les différents points de vente pour faire le plein d'essence au meilleur prix.

En plus de vous fournir les prix de vente actuellement pratiqués dans les stations-service (prix par litre, en euros, toutes taxes comprises), les prix de vente au détail des carburants par commune et/ou par département ou sur un itinéraire donné, le site www.prix-carburants.gouv.fr vous permet de :

- créer un espace personnel afin de retrouver plus facilement vos stations préférées et vos itinéraires favoris, les résultats pouvant être filtrés par type de carburant mais aussi en fonction de l'enseigne (*major*, grande et moyenne surface, indépendant) ou des services proposés par la station (aire de camping-car, wifi, automate CB, bornes électriques, boutiques, douches, espace bébé, restauration, toilettes publiques...);
- accéder à une carte interactive de la France pour trouver plus facilement les prix des carburants dans les stations service de votre zone de recherche ;
- consulter sur votre *smartphone* les prix des carburants des stations les plus proches de vous grâce à un système de géolocalisation.

Les tarifs de près de 10 000 points de vente sont actualisés régulièrement (la date de mise à jour est affichée), vous pouvez les classer par ordre de prix pour trouver la station-essence la moins chère près de chez vous.

À noter : Il peut arriver que certaines stations n'apparaissent pas sur ce site. C'est en fait du ressort du point de vente concerné de déclarer sa station sur le site dans la mesure où elle distribue au moins 500 m³ de carburants dans l'année. Vous pouvez néanmoins signaler en ligne un point de vente manquant, la DGCCRF vérifiant ensuite si ce détaillant entre bien dans les obligations de déclaration de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2006.

À savoir : Pour faire face aux conséquences économiques de la guerre en Ukraine et notamment à la flambée des prix de l'énergie, le Président de la République a annoncé le 2 mars 2022 un « *plan de résilience* » qui comportera des mesures sur le carburant. Ce plan sera présenté par le Premier ministre mi-mars.

Pour en savoir plus

- www.prix-carburants.gouv.fr - Foire aux questions
Ministère chargé de l'économie
- [Prix des produits pétroliers](#)
Ministère chargé de l'environnement